



SE-UNSA REIMS

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
ac-reims@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/reims/>



Spécial Rentrée 2012

Une rentrée sereine... et pleine d'attentes.

Après une décennie de rentrée scolaire s'effectuant dans un climat de haute tension, d'affaiblissement et de dénigrement, la rentrée 2012 va se dérouler dans un climat plutôt serein... Enfin !

Ceci étant, l'année scolaire qui commence ne sera pas pour autant facile. Les effets de la politique de destruction massive du service public d'éducation ne s'effaceront pas du jour au lendemain... et pour cause puisque la rentrée que nous vivons actuellement est le résultat des choix budgétaires faits par le précédent gouvernement.

Si nous pouvons nous réjouir de ce changement d'attitude, et des quelques signaux envoyés par Vincent Peillon, les enseignants, et plus généralement la communauté éducative, sont porteurs de fortes attentes : Réhabiliter la pédagogie, reconstruire la formation, retravailler les programmes et revisiter le socle commun, reformater les rythmes scolaires, revitaliser le métier d'enseignant sont des enjeux majeurs.

Le temps de la refondation de l'Ecole est venu. Emparons-nous de ce vaste chantier et contribuons à reconstruire un service public d'éducation digne de ce nom où les enseignants seront fiers d'enseigner et où la réussite et l'insertion sociale de chaque élève deviendra enfin possible.

Dans le contexte de crise que nous connaissons actuellement, si ne rien faire serait irresponsable, un simple « ravalement de façade » serait malhonnête vis-à-vis de notre jeunesse. C'est pourquoi, exigeant et ambitieux pour le changement, le SE-UNSA n'entend pas manquer ce rendez-vous !

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Jean-Michel ALAVOINE

Secrétaire académique du SE-UNSA
de l'académie de Reims



SOMMAIRE

Edito : Une rentrée sereine ... et pleine d'attentes
page 2

Concours de recrutement : la pénurie de professeurs se confirme

ISOE : la revalo, j'y ai droit !

CA des établissements : cette année, j'y vais !

page 3

Le SE-UNSA défend la voie pro au ministère

Réforme STI2D : le SE-UNSA interpelle le ministère

Refondation, mode d'emploi

Page 4

Le malaise des CPE

Accès à la titularisation des contractuels : vers des examens professionnels et concours réservés dès 2013.

Section académique de
REIMS

15, Bd de la Paix B.P. 149
51055 REIMS Cedex
Tel : 03 26 88 25 53
Fax : 03 26 40 92 78
Mél. : ac-reims@se-unsa.org
Web : www.se-unsa.org

Pour vous tenir informé de
l'actualité, consultez le site
Internet du syndicat national

<http://www.se-unsa.org>

Site du SE-UNSA REIMS

[http://sections.se-unsa.org/
reims/](http://sections.se-unsa.org/reims/)



Coordonnées des Sections Départementales du SE-UNSA

(Syndicats des Enseignants-Union Nationale des Syndicats Autonomes)

08 Ardennes

9 rue de Tivoli
08107 CHARLEVILLE MEZ
Mail : 08@se-unsa.org
03 24 33 30 92

10 Aube

4 rue Charles Thibault
10000 TROYES
Mail : 10@se-unsa.org
03 25 80 45 47

51 Marne

15 Bd de la Paix
51055 REIMS
Mail : 51@se-unsa.org
03 26 88 25 53

52 Haute Marne

13 rue Fourcault
52001 CHAUMONT
Mail : 52@se-unsa.org
03 25 03 12 76

Concours de recrutement : la pénurie de professeurs se confirme

La totalité des chiffres concernant les admissions aux concours du CAPES externe 2012 sont désormais connus. Cette année encore, le déficit de lauréats pèse sur les résultats. Ainsi 706 postes sont restés vacants, ce qui représente 14,56 % des postes à pourvoir. Avec 298 lauréats manquants, les mathématiques se hissent au sommet du podium des disciplines déficitaires, suivies par l'anglais (-131) et les lettres classiques (-95).

Si ces chiffres sont légèrement moins élevés que ceux de l'an dernier, la situation n'en reste pas moins alarmante. La désaffection du métier de professeur s'installe durablement. Au delà du déficit des viviers en master sur la plupart des disciplines proposées au CAPES, c'est bien la question de fond de l'attractivité du métier qui est posée. Il est perçu comme anxiogène et difficile. Il est de surcroît mal payé.

Il est donc temps d'enrayer un phénomène qui pourrait s'amplifier avec les recrutements annoncés de plus de 10.000 professeurs chaque année sur le quinquennat. Pour le SE-Unsa, le débat sur la refondation de l'École de la République doit s'emparer de cette problématique. Elle doit être traitée dans sa globalité : pré-recrutements indispensables pour faciliter l'accès à l'enseignement aux étudiants d'origine modeste, parcours de formation véritablement professionnels, modalités d'affectation revues, accompagnement dès l'entrée dans le métier...

Enfin, il faudra s'attaquer à la rémunération des enseignants. A même niveau de qualification (Master 2), les étudiants se tournent à juste titre vers des métiers mieux rémunérés. L'enquête de l'OCDE pointant le faible traitement des professeurs français comparé à celui de leurs homologues est toujours d'actualité.

Il serait pour le moins paradoxal, à l'heure où se prépare une loi d'orientation ambitieuse pour l'École, que la nation ne se donnât pas les moyens nécessaires pour recruter ceux qui en seront les acteurs majeurs. C'est un véritable défi et le SE-Unsa portera toutes ces questions dans le débat qui vient de s'ouvrir.

Elections au CA des établissements : cette année, j'y vais !

Dans les collèges, lycées et lycées professionnels, les élections aux Conseils d'administration devront avoir lieu avant le 21 octobre 2012.

Le CA est un organe décisionnel qui peut avoir une influence considérable dans l'établissement.

Le vote de la DHG touche directement les classes, les effectifs, les postes d'enseignants. Le budget comprend les crédits pédagogiques, les moyens dédiés aux projets etc.

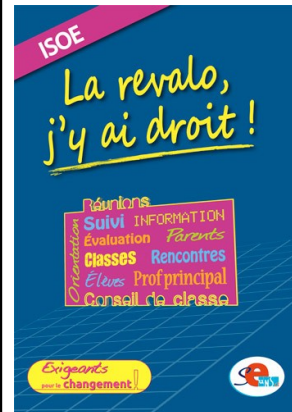
Au-delà de ces missions, le CA doit aussi se prononcer sur les voyages scolaires, le programme de l'AS, le règlement intérieur...

Pour les enseignants, être présents au CA permet de peser sur la vie de l'établissement.

Il suffit de 2 candidats pour présenter une liste « SE-Unsa ». N'hésitez pas !

ISOE : la revalo, j'y ai droit !

L'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE) est versée aux enseignants du 2nd degré. Elle est composée d'une part fixe perçue par tous et d'une part variable versée aux professeurs principaux dont le taux varie selon la classe.



Elle rémunère les tâches liées à l'évaluation, au suivi et l'orientation des élèves.

Force est de constater que, depuis quelques années, ces missions se sont considérablement alourdies.

Que ce soit la création des entretiens individuels, les dossiers à remplir, les réunions diverses, etc., les enseignants y consacrent de plus en plus de temps.

Pourtant, le montant de l'Isoc, dont l'évolution est indexée sur le point d'indice Fonction publique reste, comme lui, désespérément bloqué depuis 2010. Pas un centime de plus.

Pour enfin reconnaître l'alourdissement de cette charge de travail, le SE-Unsa revendique :

- la revalorisation de la part fixe de l'Isoc pour tous les enseignants du 2nd degré ;
- l'augmentation de la part variable versée aux profs principaux ;
- l'alignement de l'Isoc des terminales générales et techno sur les autres classes d'orientation ;
- le versement de l'Isoc aux personnels qui en sont privés alors qu'ils effectuent des missions de suivi et d'orientation (CPE, documentalistes...).

Pour le SE-Unsa, la revalorisation du métier d'enseignant passe par une meilleure reconnaissance des tâches qui le composent. La réévaluation du taux de l'Isoc serait un pas dans cette direction.

Le SE-Unsa

défend la voie pro au ministère

Le SE-Unsa, reçu le 2 juillet par le conseiller spécial du ministre, a fait part des difficultés rencontrées par les enseignants de la voie professionnelle et par leurs élèves.

La réforme de la voie professionnelle a imposé un parcours en trois ans vers le bac pro qui ne répond pas aux besoins des plus fragiles. Nous avons attiré l'attention sur l'augmentation du décrochage en cours de parcours qui conduit à une hausse des sorties sans diplôme. Le parcours en 4 ans en passant par le CAP n'est pas une réponse satisfaisante : les référentiels des CAP ne sont en général pas articulés avec ceux du bac pro et la continuité n'est pas toujours structurellement assurée dans le même établissement. La certification intermédiaire consomme beaucoup de temps dans un cursus qui en manque déjà cruellement.

Nous avons demandé que la voie professionnelle soit un des thèmes de travail central dans la loi d'orientation et avons trouvé un écho favorable sur ce plan auprès de nos interlocuteurs qui ont dit partager notre bilan de la réforme.

Nous avons également revendiqué un cadre national plus lisible pour l'attribution des DHG avec la fin de la globalisation sur 3 ans et le calcul des moyens complémentaires sur les capacités d'accueil et non sur les prévisions d'effectifs. Enfin, la question du CCF et de sa généralisation à l'évaluation de toutes les compétences devra être débattue, non pas pour le supprimer mais pour en alléger les procédures et lui permettre de retrouver son sens initial.

Le SE-Unsa défendra les intérêts des élèves et des personnels de la voie professionnelle dans l'élaboration de la Loi d'Orientation et de Programmation.

Refondation, mode d'emploi

Le 5 juillet la concertation nationale qui permettra de nourrir la future loi d'orientation et de programmation dont l'ambition est de «refonder l'École de la République» a été ouverte.

Une ambition exaltante et urgente qui appelle le dépassement des égoïsmes catégoriels et le refus du scepticisme et du cynisme... Nous n'avons pas le choix : notre École publique laïque ne peut pas plus longtemps continuer à creuser les inégalités et à faillir dans sa mission d'éduquer et instruire ceux qui n'ont qu'elle pour réussir.

L'échec n'est pas possible, il se traduirait par la fin du service public d'éducation.

Le ministère a ouvert un site dédié

www.refondonslecole.gouv.fr/ qui présente les problématiques des 4 thèmes et des 21 groupes de travail et appelle chacun à envoyer sa contribution.

Réforme STI2D :

le SE-UNSA interpelle le ministère

Reçu par le conseiller du ministre sur les enseignements technologiques, Le SE-Unsa a fait part des difficultés rencontrées par les collègues dans le cadre de la réforme STI2D.

En premier lieu, l'insuffisance de la formation pour assurer sereinement les nouveaux enseignements et la très grande diversité de sa mise en œuvre selon les académies : nous avons revendiqué du temps pour ces formations, plutôt que des heures supplémentaires. Nous avons demandé à ce qu'un état des lieux soit fait académie par académie et que les moyens soient débloqués par les recteurs pour assurer la qualité de ces formations.

Nous avons également demandé à ce que le plan de formation, qui devait se terminer l'année prochaine, soit prolongé afin qu'à terme 100% des collègues puissent en bénéficier et qu'elle soit approfondie pour tous ceux qui en éprouvent le besoin.

Pour le SE-Unsa, il est nécessaire de clarifier les messages sur les objectifs de la réforme et de l'inscrire dans un horizon stabilisé à moyen terme. Trop d'« informations » plus ou moins fondées circulent et mettent les collègues en difficulté. De nouvelles instructions devraient être adressées aux recteurs pour replacer les enjeux.

La question des contenus et des examens a été abordée. Pour le SE-Unsa, il faut compléter le référentiel de compétences en listant les connaissances associées et accompagner les futures évaluations en CCF au baccalauréat pour assurer une harmonisation des exigences.

Enfin, nous avons relayé les interrogations des collègues sur l'avenir des mutations avec l'arrivée, à la rentrée, des premiers lauréats du CAPET et de l'Agrégation S2I.

Le ministère souhaite visiblement avancer sur ces questions. La nouvelle équipe a conscience de la situation difficile dans laquelle se trouvent les enseignants de STI. Le SE-Unsa attend qu'elle apporte des réponses.

En savoir plus > <http://www.unsa-education.org/>

Les groupes et les thèmes :

La réussite scolaire pour tous :

- La priorité donnée à l'école primaire
- La rénovation du collège
- La redéfinition du socle commun
- Le lycée de la réussite
- La valorisation de l'enseignement professionnel
- La prévention du décrochage scolaire
- Le service public de l'orientation
- Le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique

Les élèves au cœur de la refondation

- Des rythmes éducatifs adaptés
- Une école attentive à la santé des élèves
- Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap
- Un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements
- La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté

Un système éducatif juste et efficace

- Une grande ambition pour le numérique
- Une école plus juste pour tous les territoires
- Une gouvernance renouvelée
- L'évaluation de l'école repensée
- Les parents, partenaires de l'école

Des personnels formés et reconnus

- Une vraie formation initiale et continue
- Des missions redéfinies pour des personnels reconnus
- Une nouvelle évaluation des personnels

Le malaise des CPE

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, en collaboration avec la MGEN, ont établi une enquête sur les conditions de travail des CPE et des chefs d'établissement (497 chefs d'établissement et 490 CPE en collèges et lycées publics ont été interrogés entre juin et septembre 2010).

Il ressort de cette enquête un certain malaise qui ne nous surprend pas. D'abord une forte référence au stress (83 % des chefs d'établissement et 72 % des CPE ont « le sentiment d'être de plus en plus soumis à des facteurs de stress »), qu'une autre enquête MGEN plus récente a bien mis en évidence pour les CPE.

Les autres constats « chocs » sont que près d'un quart des CPE et chefs d'établissement ne recommanderaient plus leur métier aujourd'hui. 55% des CPE estiment que leurs conditions d'exercice « se sont détériorées au cours des dernières années ». Cela traduit une certaine désespérance qui peut inquiéter. On retrouve une partie de l'explication à travers les 54% de CPE qui indiquent travailler essentiellement dans l'urgence aux dépens du travail éducatif de fond. Ainsi dans « l'idéal », 47 % des CPE voudraient notamment « contribuer à la continuité, la cohérence et la pertinence éducative au sein de l'établissement » et 45 % « savoir être en relation, communiquer, animer, écouter ». Mais la réalité du coup par coup les rattrape très vite.

Sur le temps de travail, les CPE citent deux missions principales : à 64 % ils assurent la gestion et les relations avec les élèves et à 36 %, la « vie de l'établissement ».

Accès à la titularisation des contractuels : vers des examens professionnels et concours réservés dès 2013.

Un comité de suivi relatif à la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 a eu lieu ce mercredi 04 juillet. L'UNSA, qui exigeait sa tenue depuis longtemps, y siégeait en tant que signataire du protocole fonction publique du 31 mars 2011 (contrairement à la FSU et solidaires). Cette instance a permis à l'administration de proposer aux organisations syndicales présentes les projets de décrets relatifs à la titularisation qui allaient être présentés au Comité Technique Ministériel le 19 juillet. Jusqu'à présent, l'examen professionnel avait été rayé des projets du ministère alors que le protocole signé prévoyait ce dispositif comme un des accès à la titularisation. Les différentes interventions de l'UNSA ont payé ! Nous avons maintenant la confirmation de l'organisation d'examens professionnels pour les PLP et PE et des concours réservés pour les certifiés, PEPS, les CPE et les COP pour la prochaine session. Les recrutements réservés seront poursuivis jusqu'en 2016.

Le ministère évalue à environ 10600 agents éligibles pour la première session, c'est plus que les derniers chiffres dont nous avons pris connaissance. Comme le prévoit la loi, ces recrutements s'intègrent dans le schéma d'emploi (volume global des places aux concours), qui ne sera connu qu'au cours de l'été et qui va intégrer les nouvelles mesures gouvernementales sur les créations d'emploi.

L'UNSA a en revanche obtenu la garantie que tout sera fait pour qu'un mode de recrutement soit proposé à chaque contractuel éligible.

Les modalités de ces recrutements sont encore en discussion, les décrets et les modalités proposés aujourd'hui s'intègrent bien dans le processus de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, point clé de l'accord que nous avons signé et de la loi qui le traduit.

Par contre, un sujet de divergence demeure à l'issue de ce comité de suivi sur la condition de certification. Nous avons rappelé à l'administration que la loi n'impose aucune condition de titre, diplôme, qualification ou certification.

En conséquence l'Unsa s'opposera à ce que le décret intègre des obligations de ce type. Si des certifications sont nécessaires pour l'exercice du métier (secourisme), c'est bien à l'employeur de prendre ses responsabilités pour donner une priorité aux ANT dans leur plan de formation, nous proposerons un amendement du texte en ce sens. Il appartient à l'employeur d'organiser les formations pour les personnels, cela ne peut en aucun cas être un barrage à la titularisation.

Nous avons enfin demandé que des comités de suivi soient réunis aussi au plan local pour défendre la situation des contractuels, notamment sur les conditions de recevabilité de leur inscription.

Les serveurs pour les inscriptions devraient ouvrir vers le 10 janvier 2013, les résultats des concours paraîtront fin juin pour une affectation dès septembre.

Téléchargez notre dernière publication

> <http://www.se-uns.org/spip.php?article4763>

